

les ministres, étudie les plans de développement et fait les recommandations voulues au Conseil des ministres; six comités d'experts (commerce, industrie, affaires culturelles et information, coopération technique, transports et communications et industrie pétrochimique) travaillent au secrétariat de la CRD à Téhéran qui coordonne toutes les activités de l'organisation, sous l'autorité d'un secrétaire général nommé pour trois ans par roulement entre les pays.

76. Si, en onze années d'existence, la CRD n'a pas suscité des transformations révolutionnaires, elle n'en constitue pas moins un début de coopération dans différents secteurs : dans le domaine du commerce, des négociations sont en cours en vue de conclure des accords préférentiels; dans celui de l'industrie, un certain nombre d'entreprises communes fonctionnent à Karachi, à Téhéran et à Istanbul et une étude va être entreprise en vue de préciser le champ de la coopération; dans le domaine de la coopération technique, des centaines d'étudiants et de stagiaires circulent entre les pays membres et étudient dans les universités et les instituts des trois Etats qui coopèrent aussi dans le domaine

de l'énergie nucléaire; les échanges culturels se sont développés; en ce qui concerne les transports et les communications, l'organisation a joué un rôle très actif: une autoroute et une voie ferrée vont bientôt relier Karachi à Téhéran et Ankara et les tarifs postaux entre les trois pays vont être unifiés.

77. La CRD s'intéresse beaucoup à l'action engagée par l'ONU et par les autres instances internationales dans le domaine du développement économique. L'instauration d'un nouvel ordre économique international n'est pas qu'une gageure, c'est aussi une chance offerte à tous. C'est pourquoi la CRD suivra avec la plus grande attention les débats du Conseil économique et social et ceux de l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire et à sa trentième session. Il n'est pas douteux que les initiatives prises par les organismes des Nations Unies seconderont son effort de bien-être économique et social des peuples dont elle a la charge.

La séance est levée à 13 h 15.

1967^e séance

Lundi 14 juillet 1975, à 10 h 40

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1967

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale (*suite*) [E/5608/Rev.1, E/5608/Add.1, E/5619, E/5651, E/5656, E/5657 et Corr.2, E/5658, E/5700, E/5721, E/L.1665]

1. M. AL-ATTAR (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie occidentale), présentant le rapport de la Commission sur sa deuxième session (E/5658), dit que le monde traverse actuellement une période de transformation fondamentale, entraînant une restructuration de l'ordre économique international. La forme que prendra ce nouvel ordre économique n'est pas évidente, mais il est d'une importance capitale que cet ordre économique soit acceptable pour tous.

2. Le fossé grandissant entre le niveau de vie des pays développés et celui des pays en voie de développement, la croissance à un rythme rapide de la population, la pénurie des ressources alimentaires, la dégradation de l'environnement, les déficits de balance des paiements et l'inégale répartition des ressources sont autant de problèmes intéressant directement l'humanité et qui n'ont pas encore été résolus. La situation est d'autant plus complexe que le rapport des forces dans le monde est actuellement remis en cause : les pays en voie de développement cherchent à jouer un rôle efficace et à participer effectivement à tous les efforts entrepris en vue d'établir et d'appliquer un nouvel ordre économique. Ce rôle n'est réalisable que si pays développés et pays en voie de développement s'y adaptent,

et plus tôt cette adaptation sera réalisée, plus facile sera le passage à ce nouvel ordre économique. Les pays en voie de développement ont le plus à souffrir des incertitudes qui affectent actuellement l'économie mondiale; c'est à eux — surtout aux moins avancés d'entre eux — que se posent avec le plus d'acuité les problèmes mondiaux concernant le commerce, la stabilité monétaire, la balance des paiements, l'inflation, la pénurie de denrées alimentaires et les pressions récessionnistes, même si certains pays en voie de développement, particulièrement les pays exportateurs de pétrole, connaissent une amélioration de leur situation économique générale.

3. La première révision et évaluation biennale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont permis de mettre en lumière les principaux problèmes économiques et les préoccupations majeures des pays en voie de développement. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'établissement d'un nouvel ordre économique international adoptés à la sixième session extraordinaire ont défini les principes qui procureront, à l'échelle internationale, une division du travail juste et équitable. Si le Programme d'action inclut les mesures à appliquer aux différents domaines qui présentent des problèmes, il ne préconise aucune mesure concrète pour l'exécution d'un tel programme, exception faite du Programme spécial appelé à procurer des secours urgents et une assistance aux pays en

voie de développement les plus affectés par la crise économique et de l'établissement d'un fonds spécial créé à cet effet. La mise en place du Programme d'action ne dépendra pas seulement de la formulation de mesures concrètes, mais surtout de l'esprit de coopération que manifesteront les pays développés, or les réserves exprimées par certains de ces pays pourraient réduire les chances de succès du Programme. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale offrira à la communauté internationale l'occasion de faire preuve de son sens de la coopération et de son degré de responsabilité.

4. Les perspectives de la région de la CEAO ont été brutalement transformées par la guerre d'octobre 1973 et par les développements qui ont affectés l'industrie pétrolière. Le changement survenu dans l'équilibre des forces, qui s'est traduit par un transfert de pouvoir des compagnies pétrolières internationales aux pays producteurs en matière de fixation des prix et le renforcement du contrôle par ces pays de l'exploitation des ressources pétrolières et des opérations annexes ont abouti à accroître considérablement les revenus actuels et futurs que ces pays tirent du pétrole et ont beaucoup amélioré les perspectives de croissance de la région et le rôle qu'elle est appelée à jouer dans les relations économiques internationales. L'augmentation de la production totale de la région a dépassé la moyenne annuelle de 6 p. 100, objectif fixé en valeur réelle dans la Stratégie internationale du développement, mais les bénéfices tirés de cette capacité accrue de production n'ont pas été uniformément répartis. De larges inégalités subsistent entre les différents pays et au sein même de ces pays. Les pressions inflationnistes plus intenses et la croissance rapide de la population nécessitent d'urgentes mesures pour mettre au point une nouvelle forme de distribution des revenus. Les perspectives d'une accumulation considérable de fonds dans la région poussent les pays producteurs de pétrole, dans leurs préoccupations de développement, à donner la priorité à la recherche de nouvelles sources d'investissement, à la fois à l'extérieur et dans le pays, et aux problèmes de la répartition et de la distribution géographique de leurs placements à l'étranger. La richesse toute nouvelle de la région pourrait en conséquence contribuer à la réalisation d'une plus étroite coopération entre ses Etats membres et avec les pays en voie de développement ailleurs dans le monde. Les pays exportateurs de pétrole de la région ont fourni des prêts et une assistance sous forme d'accords bilatéraux et multilatéraux, y compris une importante contribution à l'assistance officielle fournie par l'OPEP qui, à la fin de septembre 1974, se montait à 8,6 milliards de dollars, sans compter une contribution de 3,1 milliards à la section pétrolière du FMI et un prêt de plus de 1 milliard de dollars à la BIRD.

5. Les pays exportateurs de pétrole de la région ont par ailleurs accordé une assistance directe à d'autres pays en voie de développement victimes de catastrophes naturelles. Le Fonds du Koweït, le Fonds d'Abou Dhabi et le Fonds arabe ont augmenté substantiellement leur capital de façon à étendre leurs prêts à tous les pays en voie de développement. De nouvelles institutions ont été créées en Arabie Saoudite et en Irak dans le même but. En outre, les pays exportateurs de pétrole ont largement contribué au capital de la Banque islamique de développement, récemment créée avec un capital autorisé de 2,4 milliards de dollars, et ont

accru leurs contributions à la Banque arabe pour le développement industriel et agricole en Afrique, avec un capital de 231 millions de dollars. Ils ont également accru leurs contributions aux institutions spécialisées des Nations Unies, et l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis ont versé respectivement 30 et 10 millions de dollars au Compte spécial des Nations Unies pour les secours d'urgence. A l'intérieur de la région elle-même, les pays non exportateurs de pétrole ont reçu une aide financière sous forme de subventions ou de prêts destinés à accélérer leur développement économique. La plupart des pays producteurs de pétrole ont fourni une assistance beaucoup plus élevée, en pourcentage du PNB, que celle fournie par les pays industrialisés.

6. L'agriculture reste d'une importance vitale pour l'économie de la région, bien qu'elle ait connu durant les dix dernières années, un déclin continu. Elle représente en moyenne 20 p. 100 ou plus du revenu total des pays non exportateurs de pétrole, elle s'avère le plus important utilisateur de main-d'œuvre et la source principale de subsistance dans la majorité des pays et représente une part importante des exportations régionales. La crise alimentaire mondiale n'a pas épargné la région et, en gonflant le coût des importations de produits alimentaires, elle a contribué à accentuer les pressions inflationnistes internes. Durant la période 1961-1973, la production agricole a augmenté à un taux annuel moyen de 2,3 p. 100 alors que, durant la même période, l'accroissement de la demande de produits alimentaires s'établissait à un taux annuel de 4 à 5 p. 100, et que l'accroissement de la production ne compensait pas l'accroissement de la population. La région est à présent le plus gros importateur, par habitant, de produits alimentaires dans le monde en voie de développement. Les pays de la région ont attribué le rang de priorité le plus élevé à une meilleure utilisation de leurs ressources agricoles. D'importants projets d'irrigation sont en cours de réalisation en Syrie, en Irak, en Jordanie, en Arabie Saoudite et dans d'autres pays, ce qui permettra d'accroître considérablement les surfaces de culture. D'autres projets sont actuellement à l'étude ou même en voie de réalisation pour développer l'élevage du bétail et de la volaille et accroître ainsi la production protéique de la région. L'industrie -- il s'agit en général d'industries légères comme les industries alimentaires et textiles -- occupe encore une place modeste dans tous les pays de la région; on constate une sous-utilisation de la capacité de production et une faible proportion de produits manufacturés dans l'ensemble des exportations.

7. L'afflux considérable de fonds dans les pays de la région qui sont exportateurs de pétrole, l'accroissement de la demande interne de biens industriels et la demande internationale potentiellement plus élevée ouvrent de meilleures perspectives d'industrialisation pour la région. En 1974, la production industrielle a augmenté et de nouveaux projets sont en voie de réalisation dans le domaine des engrais, de la pétrochimie, des textiles et de la conserverie. Plusieurs pays de la région, particulièrement la Syrie, l'Irak, l'Arabie Saoudite, le Koweït, la Jordanie et d'autres pays ont conclu des accords avec des pays industrialisés en vue d'établir de nouveaux projets industriels. On s'attend que les investissements dans des projets industriels continueront à croître.

8. Le commerce extérieur joue un rôle important dans les économies de la région. La production et l'exportation de pétrole sont la plus grande source de revenus pour les pays exportateurs de pétrole, où les exportations constituent le principal moyen d'obtenir des devises et la source première de recettes publiques et sont par conséquent les déterminants principaux du niveau des importations et des dépenses du secteur public. Pour les pays non producteurs de pétrole, c'est l'exportation de biens et de services qui l'emporte. Des structures économiques peu diversifiées et des bases de production limitées rendent les pays de la région fortement tributaires de l'importation de biens d'équipement, d'articles manufacturés, de denrées alimentaires et de matières premières. Tous les pays ont à faire face à de fortes pressions inflationnistes. Les prix à la consommation, qui s'étaient montrés d'une relative stabilité pendant près d'une décennie, ont commencé à augmenter depuis 1968. En 1974, la plupart des gouvernements de la région ont pris des mesures en vue d'atténuer l'impact social et économique de l'inflation sur les couches de population à bas revenu : augmentation des salaires, réduction directe des prix, rationnement, subventions gouvernementales pour certains produits alimentaires.

9. L'homogénéité relative de la population de la région facilite les mouvements de main-d'œuvre intrarégionaux, ce qui concourt de façon positive à la coopération régionale. Même si les pays de la région connaissent des taux de croissance de la population particulièrement élevés, cela ne représente pas encore un problème sérieux pour la plupart d'entre eux. Les migrations intrarégionales s'expliquent aisément par les hauts niveaux de revenu des Etats du Golfe. Les taux actuels de croissance de la population de tous les pays de la région doivent amener un doublement de population dans les vingt-cinq ans à venir; dans les Etats du Golfe, si le niveau actuel d'immigration se poursuit, ce doublement se fera en dix ans environ. Des consultations régionales ont eu lieu à Doha (Qatar) à la fin de mars 1975, à la suite de la Conférence mondiale de la population.

10. Les pays de la région ont réalisé des progrès notables dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale et dans la participation des femmes et de la jeunesse aux activités. Les systèmes d'éducation ont connu une expansion rapide, dont témoigne notamment l'augmentation des effectifs scolaires à tous les niveaux d'enseignement, le nombre accru d'enseignants, le plus large éventail de types d'enseignement, l'accès plus facile à l'éducation et la création d'une planification de l'enseignement.

11. Les taux de mortalité sont en baisse et l'espérance de vie augmente; en même temps, la lutte contre les maladies contagieuses est devenue plus efficace. Les crédits budgétaires alloués au secteur de la santé ont continué de s'accroître et la plupart des pays de la région, dans le cadre de leur développement national, ont adopté une planification systématique des programmes de santé. Les services sociaux se sont rapidement développés pour répondre aux besoins matériels de la population et, en particulier, aux besoins plus spécifiques des groupes marginaux. Les services sociaux sont progressivement incorporés aux plans nationaux. Le statut de la femme et son rôle dans le processus du développement ont, eux aussi, connu une importante

évolution à la suite des réformes politiques et législatives et du fait de l'octroi de grandes facilités d'éducation aux filles ainsi que de l'accélération des progrès réalisés dans les domaines de l'industrialisation et de l'urbanisation.

12. Toutefois, il subsiste encore de nombreux problèmes aigus qui exigent une solution immédiate, à côté de problèmes tels que ceux de l'inflation et de la dépendance croissante des pays à l'égard des importations de denrées alimentaires. Parce qu'ils doivent faire fond sur la production de biens primaires, qui est leur principale activité en même temps que leur principale source de devises, les pays membres de la CEAO se trouvent exposés aux fluctuations des prix, aux variations de la demande et à la concurrence des produits de substitution fabriqués dans les pays industrialisés. Les problèmes ainsi posés sont encore aggravés par le faible niveau des échanges commerciaux intrarégionaux.

13. La région s'est développée de façon inégale; en effet, il existe des différences non seulement d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays, mais le degré de croissance de ces derniers a été plus ou moins élevé suivant les principaux secteurs d'activité. Les événements récents ont accru la dépendance de la région à l'égard de la production et de l'exportation de pétrole. Malgré les avantages indéniables dont elle bénéficie, le risque qu'entraîne pour elle sa forte dépendance à l'égard des ressources pétrolières est bien plus grand que toute dépendance analogue à l'égard d'autres ressources, étant donné que le pétrole est une matière première épuisable et d'une importance stratégique pour l'économie mondiale. Cependant, dans plusieurs pays, les services continuent à dominer nettement la structure de la production. Si cette forte prédominance des services n'a pas empêché le rapide développement de certains pays de la région, il n'en reste pas moins qu'une diversification au profit des activités industrielles s'impose de façon impérative.

14. L'inégalité frappante des niveaux de développement économique et social des pays de la région constitue un autre problème majeur. On peut identifier à cet égard trois groupes de pays : tout d'abord les producteurs de pétrole, dont le revenu par habitant est élevé et les ressources financières importantes, mais qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et où le développement social est en retard. Les pays du deuxième groupe, qui ne sont pas producteurs de pétrole, ont un faible revenu par habitant, manquent de capitaux, mais leurs structures sociales et économiques sont mieux équilibrées. Le troisième groupe se compose de pays dont la situation, tant dans le domaine économique que social, n'est pas satisfaisante. Le Yémen par exemple est considéré comme l'un des 25 pays en voie de développement les moins développés et, à certains égards, on pourrait aussi ranger le Yémen démocratique parmi les nations devant bénéficier des mesures spéciales conçues pour aider cette catégorie de pays. Si l'on considère le revenu par habitant comme un indicateur du niveau de vie, les disparités qui existent entre les pays de la région sont alarmantes. Au début des années 70, ce revenu était inférieur à 100 dollars au Yémen et a atteint approximativement le même chiffre d'environ 100 dollars au Yémen démocratique, alors que, au Koweït et au Qatar, il dépassait 3 500 dollars, les revenus des autres pays de la région se

situant entre ces deux valeurs extrêmes. En 1974, tandis que dans les pays les moins avancés il avait à peine changé, dans certains des pays les plus riches le revenu par habitant atteignait 8 500 dollars, voire un chiffre supérieur.

15. La disparité grandissante dans le développement économique et social des pays de la région de la CEAO constitue pour eux un défi à relever. Heureusement, cette région possède les ressources financières nécessaires pour déclencher une action concertée en vue de combler le fossé existant actuellement. La plupart des pays de la CEAO sont en retard dans le domaine social et, lorsque, pour maints d'entre eux, les buts économiques ont été atteints ou dépassés, de nombreux objectifs tels que le plein emploi, une plus grande égalité des revenus et un développement équilibré n'ont été que partiellement réalisés. De très grands progrès ont été accomplis dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux, mais ils ont, au mieux, peu profité aux masses rurales et aux classes urbaines pauvres. Le développement économique lui-même a accentué les différences entre les secteurs à technologie avancée et les secteurs retardataires. Des composantes du développement, par exemple l'accroissement sensible de la population, la rapide urbanisation et les migrations ont également accentué les disparités et les inégalités.

16. Il est évident que la région a besoin d'une politique de la population dans le cadre des plans de développement. La population de la région continuera à s'accroître rapidement et les conséquences de cette croissance pour l'éducation, l'emploi et l'alimentation n'ont pas été sérieusement envisagées. Il conviendrait donc que les gouvernements placent au premier plan de leurs préoccupations, dans les années à venir, la recherche d'un équilibre dynamique et satisfaisant entre une population en expansion, sa capacité de production et les ressources disponibles.

17. Dans le domaine de l'éducation, il reste encore beaucoup à faire, en particulier pour restructurer l'enseignement secondaire et supérieur de façon qu'il réponde mieux aux besoins de main-d'œuvre en fonction de l'ordre de priorité du développement et pour réduire la déperdition des effectifs scolaires dans le système d'enseignement. Une attention toute spéciale devrait être accordée à l'amélioration des taux d'alphabétisme, qui est relativement peu onéreuse. Il est indispensable de réorienter la structure de l'enseignement en vue d'éliminer le chômage de ceux qui ont reçu une formation et, en même temps, former un nombre suffisant d'étudiants dans les domaines où le besoin de main-d'œuvre se fait sentir. Il faudra aussi accorder plus d'attention à l'enseignement professionnel et technique ainsi qu'à l'enseignement moderne, dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, pour corriger les déséquilibres existants.

18. Le domaine de la santé est marqué par un certain nombre d'insuffisances. Presque tous les pays de la région ont en effet à déplorer une mauvaise répartition des services médicaux et la médecine reste encore beaucoup plus curative que préventive. La malnutrition sévit encore largement. Enfin, bien que le personnel médical ait été étoffé, le nombre de médecins par millier d'habitants reste encore faible dans toute la région.

19. Il est évident que, dans le domaine du développement social, une action plus énergique s'impose. Les pays doivent intégrer dans leurs plans de développement des objectifs sociaux concrets qui se traduiront en projets spécifiques à mettre en application au cours de la période couverte par ces plans. Une plus grande coordination est nécessaire entre les institutions privées et les institutions publiques et entre les différents services officiels qui fournissent des prestations sociales, pour éviter tout chevauchement de fonctions et combler tous les retards accumulés dans le domaine social.

20. La concentration croissante des activités de développement dans certaines régions et dans certaines villes a soulevé des problèmes qui risquent d'avoir des répercussions négatives sur les possibilités de développement des pays de la région. Dans tous ceux-ci, le taux de croissance urbaine augmente et va de 11 p. 100 au Yémen à 80 p. 100 dans certains Etats du Golfe. En de nombreuses circonstances, l'enthousiasme des responsables de la politique pour accélérer le processus du développement les a conduits à négliger les dommages coûteux et souvent irrémédiables que ce développement pouvait causer à l'environnement. Les responsables des décisions devraient toujours avoir une claire vision des conséquences de leurs décisions pour l'environnement. Le rythme de la construction de logements appropriés dans les grandes villes suit de moins en moins celui de l'accroissement de la population, et les services publics tels que ceux de l'approvisionnement en eau, des transports et des télécommunications ne suffisent pas à répondre aux besoins. Des programmes de planification des établissements humains se heurtent à des difficultés administratives et autres. L'organisation des communautés rurales n'a été entreprise et réalisée que dans quelques zones de la région de la CEAO. La fourniture de services, les mesures de réforme agraire et la répartition des zones de peuplement doivent également être étudiées et intégrées dans les plans d'aménagement rural. D'une manière générale, les efforts tendant à réduire l'écart existant entre le monde rural et le monde urbain ne devraient pas être limités au seul développement de l'agriculture. Les réserves de pétrole de la région représentent plus de 55 p. 100 des réserves mondiales actuellement estimées. Les larges excédents financiers des pays producteurs de pétrole de la région procurent à ces derniers des devises qui leur permettent non seulement d'intensifier leurs propres efforts de développement mais aussi de contribuer de façon positive au développement de la région et même à celui des pays en voie de développement de toutes les autres parties du monde.

21. Des pays de la région sont également pourvus de précieuses ressources naturelles autres que le pétrole, qui contribuent à leur développement : on peut citer à titre d'exemple à cet égard les phosphates syriens et jordaniens. D'autres ressources naturelles telles que la potasse, le cuivre et le minerai de fer, ont été découvertes, mais ne sont pas encore exploitées. Il devient urgent d'inventorier et d'identifier plus systématiquement ces ressources, en particulier les ressources minières et les réserves d'eaux souterraines. Un autre domaine qu'il est possible de développer avec succès est celui de la production agricole, notamment les cultures, l'élevage et la pêche. L'utilisation de techniques

modernes, de semences sélectionnées et d'engrais bien choisis contribuera à accroître la production agricole.

22. Une plus grande partie des ressources financières de la région devrait être concentrée sur l'élaboration de nouveaux projets industriels. Etant donné que, dans la région, le marché de chaque pays est restreint et que le principal objectif de l'industrialisation sera, pendant quelque temps, de parvenir à remplacer les importations, il y a tout avantage à développer une meilleure coopération et une coordination plus poussée entre les pays membres, afin d'éviter les coûteux chevauchements de projets industriels.

23. La main-d'œuvre est un facteur important qui peut concourir au développement de la région. En effet, les ressources humaines sont non seulement essentielles au développement économique mais leur amélioration est l'un des objectifs finals de ce processus. La région a la chance de pouvoir développer ses ressources sans souffrir de pressions dues à une population excessivement nombreuse. Il faudra élargir et améliorer les services existants en matière d'éducation et de santé ainsi que dans d'autres domaines sociaux. En outre, du fait que les deux tiers des habitants de la région sont âgés de moins de 25 ans, des programmes sont nécessaires pour faire participer ces jeunes aux activités de développement. Enfin, il faudra donner aux femmes plus de possibilités de venir grossir les effectifs de main-d'œuvre.

24. Une attention spéciale devrait être accordée à la main-d'œuvre hautement qualifiée de la région, à laquelle il faudrait offrir des conditions de travail plus attrayantes et des stimulants plus convaincants pour mettre fin à l'exode des élites; cette main-d'œuvre est en effet nécessaire aux gouvernements pour réformer l'administration et combler les graves lacunes existantes. D'autre part, la majorité des pays de la région ont reconnu dans leurs plans de développement la nécessité d'entreprendre des réformes administratives.

25. La science et la technique sont des composantes importantes du développement. Dans de nombreux pays, on a créé des instituts de recherche scientifique qui jouent un rôle actif dans la planification et l'exécution de recherches relatives au développement. Dans la région de la CEAO, ce ne sont pas les contraintes financières qui font obstacle à la mise en place d'une infrastructure scientifique et technologique, mais la pénurie de main-d'œuvre locale hautement qualifiée dans les différents domaines de la science et de la technique. Or, le rythme et la qualité du développement de la région dépendent de l'utilisation efficace des ressources humaines, naturelles et financières de celle-ci. La coopération entre les pays membres influera sur le développement, particulièrement dans les domaines de l'industrialisation, des flux intrarégionaux de main-d'œuvre et de capitaux, de l'utilisation des ressources en eau et du tourisme.

26. Les principaux objectifs de la région de la CEAO sont de mettre au point un programme cohérent, multidisciplinaire et orienté vers l'action, permettant d'aborder de manière intégrée les problèmes de développement de cette région, de choisir avec soin des programmes et des projets qui se renforcent mutuellement et aient une influence maximale sur le développement de la région, et de faire en

sorte que les activités spécifiques produisent des résultats concrets directement en rapport avec les composantes du programme ainsi qu'avec le programme lui-même, considéré dans son ensemble. Le Programme de travail de la CEAO pour 1975 est concentré sur certains domaines prioritaires tels que les ressources en eau, le déficit alimentaire, l'industrie de la pétrochimie et des engrais, la main-d'œuvre, le tourisme, les finances publiques et l'administration, les ressources naturelles, la population et les transports, les communications et l'électricité. Le plan à moyen terme pour la période 1976-1979 et, en particulier, le programme biennal pour 1976-1977, s'appliquent essentiellement aux mêmes domaines de priorité. Cependant, l'intérêt croissant que présente une vision globale des problèmes de développement et la nécessité d'accroître encore plus la coopération régionale ont incité la CEAO à compléter son programme de travail par l'addition de nouveaux et importants domaines de priorité tels que la planification et les politiques de développement, le commerce intra et interrégional, les établissements humains, la science et la technique et les différentes dimensions sociales que revêtent les efforts de développement.

27. Par les efforts continus qu'elle a déployés pour encourager la coopération et l'intégration économiques, la Commission a joué le rôle d'un catalyseur en prenant des initiatives permettant d'aboutir à des accords de travail entre elle-même et plusieurs organismes régionaux ainsi qu'avec les organisations et institutions du système des Nations Unies. Des accords de principe réglant les grandes lignes d'un programme de coopération entre la CEAO et la Ligue des Etats arabes, le Fonds arabe de développement et l'Organisation arabe du travail, ont été conclus. Des discussions sont en cours pour définir une coopération avec le Conseil et l'unité économique arabe et le Centre de développement industriel pour les Etats arabes.

28. Les pays membres de la CEAO estiment que l'on doit attribuer un rôle plus important aux commissions régionales sur le plan opérationnel, à la fois concernant la définition des politiques et l'exécution des projets. Du fait que les commissions régionales connaissent mieux les objectifs et les besoins de leur région, elles sont en mesure d'empêcher la généralisation de normes qui ne conviennent pas à certains pays ou à certaines régions. C'est pourquoi ces pays sont d'avis que le Conseil économique et social, ainsi que l'Assemblée générale, adoptent des mesures destinées à renforcer le rôle des commissions régionales dans le domaine des activités opérationnelles.

29. M. KANNAWAT (Thaïlande) dit que, en tant que pays hôte de la CESAP et membre participant activement à ses travaux, la Thaïlande attache une importance particulière à la coopération régionale, qui est un important facteur d'efficacité et d'accélération du développement économique et social. M. Kannawat se réjouit des progrès considérables dont fait état le rapport annuel de la CESAP (E/5656) dans divers domaines. Il reste toutefois beaucoup à faire dans les secteurs prioritaires définis dans la Déclaration de Colombo de 1974¹, notamment l'agriculture. Le

¹ CEAO, résolution 140 (XXX) du 5 avril 1974; pour le texte de la résolution, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-septième session, Supplément No 5*, troisième partie.

taux de croissance négatif de la production agricole pour la région dans son ensemble, signalé au paragraphe 92 du rapport de la CESAP, doit être considéré comme inquiétant étant donné la rapide augmentation de la population de la région, qui a souffert de la hausse des prix des combustibles, des engrais et des pesticides ainsi que de conditions climatiques instables. La délégation thaïlandaise donne son appui au FNUAP, estime que ses programmes doivent être améliorés et renforcés et qu'il devrait mettre à la disposition de la CESAP des ressources financières plus importantes pour la mise en œuvre effective des projets régionaux en matière de population. Elle estime également que la CESAP doit intensifier ses efforts pour aider les pays à développer leur production alimentaire.

30. La délégation thaïlandaise a voté pour les sept résolutions adoptées par la CESAP à sa trente et unième session en vue d'être soumises au Conseil. La résolution 156 (XXXI), qui demande la création d'un Centre asiatique de la machine agricole est particulièrement opportune, car la plupart des pays en voie de développement de la région sont tributaires de l'agriculture pour leur subsistance et pour leurs recettes en devises. Le Gouvernement thaïlandais est également favorable à la proposition formulée dans la résolution 158 (XXXI) de créer un Centre asiatique de formation et de recherche en matière de protection sociale et de développement social, et a versé une contribution de 10 000 dollars à ce projet. La Déclaration de New Dehli qui figure dans la résolution 154 (XXXI) concernant la contribution de la région à l'instauration d'un nouvel ordre économique international exprime la détermination des pays membres de la CESAP de revoir leur conception du développement en fonction des derniers événements, de développer la coopération et la compréhension mutuelle et de contribuer "à l'instauration rapide d'un nouvel ordre économique international ainsi qu'à une nouvelle stratégie de développement en orientant spécialement l'attention sur la masse du peuple et sur l'amélioration de la qualité de sa vie et des conditions de son existence grâce à la croissance dans la justice sociale".

31. La délégation thaïlandaise a voté pour la résolution 1896 (LVII) du Conseil sur la coopération régionale, dans laquelle il prie le Secrétaire général de prendre, en consultation avec l'Administrateur du PNUD, les dispositions nécessaires pour que les fonctions appropriées d'une organisation chargée de l'exécution de projets puissent être déléguées aux commissions régionales pour des projets régionaux, sous-régionaux et interrégionaux; M. Kannawat espère que cette résolution sera mise en application sans plus attendre.

32. La délégation thaïlandaise relève avec plaisir dans le rapport du Secrétaire général sur les efforts des Nations Unies pour la promotion et le développement des exportations (E/5619), que des efforts sont faits pour promouvoir les exportations des pays en voie de développement au moyen d'une assistance technique fournie par divers organismes des Nations Unies, notamment les commissions régionales. Elle est persuadée qu'une coordination plus étroite entre ces organismes permettra d'accroître encore l'efficacité du programme de promotion des exportations.

33. M. BOYESEN (Norvège) dit qu'à la treizième session de la CEE, en avril 1975, les délégations se sont accordées à penser que le moment n'était pas opportun pour s'écarter des pratiques bien établies, d'autant plus que la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe n'était pas terminée. On espère que la troisième phase des travaux de la Conférence, qui doit commencer prochainement, constituera un encouragement et un stimulant précieux pour la CEE. Bien que celle-ci n'ait pas répondu à tous les espoirs qu'elle avait inspirés lors de sa création, elle a toutefois réussi, même pendant la période la plus difficile de la guerre froide, à rester un important lieu de rencontre pour les hauts fonctionnaires et les experts de l'Est et de l'Ouest. Depuis lors, la Commission a atteint et maintenu un niveau élevé d'analyse des problèmes économiques et sociaux.

34. Le représentant de la Norvège estime le moment venu de franchir une étape considérable et de donner une orientation plus concrète aux travaux de la CEE. Les structures et le personnel existent et la nécessité d'une plus grande coopération entre l'Est et l'Ouest, en Europe, n'est que trop évidente.

35. Il est aussi apparu clairement, à la session d'avril de la CEE, que les problèmes économiques régionaux sont de plus en plus inséparables de ceux qui se posent dans d'autres régions du monde. Le besoin se fait sentir, lorsqu'on cherche à régler les questions régionales, de se préoccuper davantage des conséquences pour le reste du monde. Dans l'ensemble, les pays membres de la CEE sont les plus prospères du monde et, en se tournant davantage vers l'extérieur tout en résolvant leurs problèmes régionaux, ils peuvent contribuer d'une manière efficace à la redistribution et au développement des capacités de production mondiale qui seront nécessaires dans un monde économique plus juste.

36. M. MARTOHADINEGORD (Indonésie) dit que sa délégation s'est toujours beaucoup intéressée à l'examen des rapports des commissions régionales. Ce point de l'ordre du jour revêt plus d'importance dans le contexte de la situation économique et politique actuelle et dans la perspective de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les commissions régionales servent de centre de coordination des efforts de tous les organismes des Nations Unies qui œuvrent à la coopération pour le développement, car ce sont elles qui sont le plus au courant et le plus en contact avec les problèmes qui se posent aux pays de leurs régions respectives.

37. La délégation indonésienne estime que la CESAP a réagi comme il convient à l'appel lancé en faveur de mesures politiques permettant de répondre aux besoins immédiats des pays en voie de développement de la région, mesures énoncées dans la Déclaration de Colombo et réaffirmées par la Commission à la session qu'elle a tenue au début de l'année, et au cours de laquelle elle a réussi à renforcer son rôle et l'organisation de ses conférences, notamment le programme de travail intégré dans le cadre global du système des Nations Unies.

38. Etant donné la nouvelle tendance des activités de la CESAP, le Secrétaire exécutif a appelé l'attention (1966e séance), à juste titre, sur l'urgente nécessité pour les Nations

Unies de fournir un appui financier et technique adéquat à la Commission. Il a parlé notamment de la récente réunion qu'ont tenue les secrétaires exécutifs des commissions régionales, au cours de laquelle il a été convenu qu'il fallait déléguer aux commissions régionales, le plus tôt possible, les fonctions d'organisation chargée de l'exécution, pour les projets régionaux, sous-régionaux et interrégionaux (voir E/5700, par. 8). La délégation indonésienne a noté avec satisfaction que des fonds seraient prochainement alloués aux commissions pour couvrir leurs frais généraux.

39. Le futur programme d'activités de la CESAP dans le domaine de la population est d'une importance vitale. Etant donné l'effectif de la population de cette région, le nombre et l'ampleur des programmes en cours dans le domaine de la population et le montant total des dépenses nationales d'investissement dans ces activités, il est indispensable que la région reçoive un appui financier accru de la part du FNUAP.

40. Est tout aussi important l'appui effectif que les Nations Unies peuvent fournir pour aider les pays en voie de développement de la région de la CESAP à mettre en œuvre rapidement les programmes intégrés et complets que la Commission a déjà adoptés dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des matières premières, des produits de base et de l'industrie.

41. Le gouvernement indonésien est convaincu que la coopération sous-régionale est un élément important du développement économique et social aux niveaux national, régional et mondial. Il estime que l'ensemble des organismes des Nations Unies doit épauler les initiatives du genre de celles qui sont prises par l'ASEAN. Cela est d'ailleurs conforme à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international : c'est aux pays en voie de développement eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité du développement, et l'interdépendance croissante ainsi que l'action collective de toutes les nations sont la manifestation d'une réalité inéluctable et prometteuse.

42. M. CHANG Hsien-wu (Chine) dit que depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale le tiers monde a encore amplifié sa lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et l'hégémonie économique. Un aspect de cette lutte est le renforcement continu de la coopération régionale entre pays en voie de développement sur la base de l'autonomie économique, afin que ces pays se soutiennent mutuellement et coopèrent dans des efforts communs pour protéger leur souveraineté nationale et leurs économies en développement. Les pays en voie de développement doivent consolider leur indépendance politique et lutter pour leur émancipation économique parce qu'ils souffrent des séquelles de l'oppression et de l'esclavage prolongés du colonialisme et de l'impérialisme ainsi que du pillage et de l'exploitation plus récents de l'impérialisme, du néo-colonialisme et des superpuissances.

43. Heureusement, ces pays ont de grandes possibilités de développement de leurs économies nationales, et ils pourront certainement supprimer progressivement leur pauvreté et leur retard pour parvenir à la prospérité, à condition qu'ils s'efforcent sans relâche de parvenir à l'indépendance

économique. Le renforcement de la coopération mutuelle entre pays en voie de développement ne les empêche pas d'entretenir des relations économiques et commerciales sur un pied d'égalité avec le monde développé. A mesure qu'ils progressent, les pays en voie de développement doivent surmonter les obstacles que créent les superpuissances dans leur lutte pour l'hégémonie mondiale. Bien qu'elles parlent de détente, les deux superpuissances s'orientent toujours vers une nouvelle guerre mondiale. M. Chang Hsien-wu est cependant convaincu que les pays en voie de développement ont assez d'expérience pour deviner leurs machinations et pour leur résister.

44. La délégation chinoise se réjouit que, dans leurs rapports annuels, certaines des commissions régionales se soient référées à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Dans la Déclaration de New Delhi, adoptée à la trente et unième session de la CESAP, il est souligné que les graves problèmes qui se posent aux pays en voie de développement résultent de la domination coloniale et du néo-colonialisme. Les pays en voie de développement de l'Asie et du Pacifique sont aussi invités à renforcer leur coopération et à promouvoir leur indépendance économique. Dans la résolution 256 (XII) qu'elle a adoptée à sa troisième réunion, la Conférence ministérielle de la CEA (douzième session) demande l'élimination de toutes les formes de contraintes qui empêchent les pays africains d'exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, et le renforcement de la coopération économique entre ces pays. A sa seizième session, la CEPAL a adopté l'Evaluation de Chaguaramas [résolution 347 (XVI)] et d'autres résolutions où l'on trouve des propositions concernant la création d'un service régional pour surveiller les sociétés transnationales opérant dans la région appuyer et renforcer les associations existantes de producteurs de matières premières et accroître la coopération technique et l'assistance mutuelle entre pays en voie de développement. Ce sont là des manifestations du vif désir qu'ont les pays en voie de développement de persévérer dans leur lutte contre l'impérialisme et l'hégémonie, de consolider leur indépendance politique et de parvenir à l'indépendance économique.

45. La délégation chinoise se réjouit que l'Organisation de libération de la Palestine, qui poursuit sa juste lutte contre le sionisme, ait été unanimement acceptée comme observateur permanent auprès de la CEA, à la deuxième session de cette commission.

46. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale construira sur ce qui a été décidé à la sixième session extraordinaire et continuera à œuvrer pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La délégation chinoise espère que les commissions régionales prendront des initiatives en fonction de la situation actuelle dans leurs régions respectives, et feront de grands efforts pour contribuer à l'instauration de ce nouvel ordre. La réunion des secrétaires exécutifs des commissions devrait servir à passer en revue les progrès accomplis dans cette direction, et contribuer à promouvoir le nouvel ordre économique.

47. M. GONZALES DAVISON (Guatemala) déclare que sa délégation regrette que les diverses déclarations faites

devant le Conseil n'aient reflété aucun désir général de résoudre le problème urgent de la réforme monétaire internationale. Elle regrette également que les pays développés n'aient pas manifesté d'intérêt pour les questions du commerce international, en particulier pour la garantie des prix des matières premières qui constituent la base des économies des pays en voie de développement. Son propre pays se heurte à de sérieuses difficultés du fait de la chute des prix mondiaux du café, du coton, de la viande et du sucre.

48. Il est indispensable que de grands changements se produisent au cours des années qui viennent à un rythme plus rapide que dans le passé. L'attitude négative adoptée par les pays riches contraint à réévaluer les phénomènes sociaux et économiques afin qu'un système plus souple puisse être conçu pour assurer des résultats positifs dans le domaine de la coopération internationale.

49. Dans le cadre de l'établissement d'un nouvel ordre économique international, il est essentiel d'introduire des idées nouvelles dans la Stratégie internationale du développement. Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la nécessité d'établir un nouvel ordre économique international s'est manifestée nettement de plusieurs manières; pour l'instant, on ne discerne aucun moyen de surmonter les irrégularités du système économique international. La coopération régionale devient une nécessité urgente, parce que les efforts doivent être coordonnés. La délégation guatémaltèque estime que la situation économique internationale doit être évaluée comme un processus continu dans lequel l'assistance des pays aussi bien développés qu'en voie de développement est nécessaire pour surmonter la crise actuelle, qui a eu des effets extrêmement graves sur des pays en voie de développement comme le Guatemala. Les pays développés comme les pays en voie de développement doivent participer activement à l'instauration du nouvel ordre économique international pour éviter les conflits qui ont surgi dans le passé et qui ont empêché des relations plus équitables et plus rationnelles entre les Etats.

50. La délégation guatémaltèque estime qu'avec un nouveau système d'évaluation et une nouvelle méthodologie, les objectifs de la Stratégie internationale du développement devraient être élargis de manière qu'ils expriment les besoins manifestes des pays en voie de développement et que la Stratégie atteigne le but pour lequel elle a été conçue. Un nouveau concept de travail et d'action est nécessaire à l'ONU, et les échecs du passé devraient servir à montrer le chemin à suivre pour parvenir à des réalisations concrètes à l'avenir.

51. Mme AUGUSTE (Trinité-et-Tobago) dit que, pendant l'année examinée, la CEPAL a concentré ses activités sur l'examen et l'évaluation au milieu de la Décennie, à l'échelon régional, de la Stratégie internationale du développement, ce qui a abouti à l'adoption de l'Evaluation de Chaguaramas. L'examen à l'échelon régional a permis aux pays de la région d'envisager la situation économique internationale du point de vue latino-américain. Il a aussi permis aux pays et à la région de se livrer à un exercice d'introspection, ce qui est également important. La délégation de la Trinité-et-Tobago estime que les instruments

adoptés par la CEPAL à sa seizième session représentent un équilibre judicieux entre les propositions d'action à l'échelon international et les mesures de coopération et d'action commune à prendre à l'intérieur de la région même.

52. La Trinité-et-Tobago a participé activement à l'étude et à la formulation des conclusions et des recommandations de la réunion préparatoire d'experts gouvernementaux et de la session ultérieure de la CEPAL. La délégation de la Trinité-et-Tobago attache une importance particulière à la résolution 348 (XVI) de la CEPAL, qui invite le secrétariat de la Commission à donner la priorité absolue à l'un des problèmes les plus urgents et les plus critiques qui se posent aux pays de la région, à savoir la situation actuelle de leur balance des paiements. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL a suggéré la création d'un mécanisme de sécurité financière pour les pays latino-américains et la délégation de la Trinité-et-Tobago espère recevoir dans un avenir proche les conclusions et les recommandations du groupe d'experts qui doit se réunir pour étudier cette proposition ainsi que les autres solutions qui pourraient être apportées aux problèmes de balance des paiements de la région latino-américaine.

53. La délégation de la Trinité-et-Tobago a présenté à la seizième session de la CEPAL une proposition tendant à la création d'un centre latino-américain pour la surveillance des sociétés transnationales qui exercent leur activité dans la région, centre qui utiliserait les installations de la CEPAL. Mme Auguste espère que cette initiative portera ses fruits à la présente session du Conseil et que des services communs du Centre d'information et de recherche des Nations Unies sur les sociétés transnationales seront créés au sein des commissions régionales. La délégation de la Trinité-et-Tobago estime qu'il est indispensable que les opérations et les activités des sociétés transnationales dans le monde en voie de développement soient surveillées dans les régions mêmes où ces sociétés fonctionnent.

54. Il convient également d'étudier en priorité le niveau technologique des pays en voie de développement, le transfert des techniques par les pays développés et les conditions du transfert ainsi que la mise au point de techniques autochtones adaptées à chaque pays.

55. La délégation de la Trinité-et-Tobago est favorable à la création, au sein de la CEPAL, d'un comité du développement et de la coopération dans les Caraïbes, qui constituerait un moyen important de renforcer les activités de la Commission, s'agissant des besoins et des problèmes particuliers de la zone des Antilles, ainsi qu'un moyen de préserver l'identité historique et culturelle des pays antillais. Mme Auguste exprime l'espoir que le nouveau comité se réunira prochainement.

56. Comme l'ensemble du système des Nations Unies, la CEPAL a décidé à l'unanimité de réexaminer sa structure. Le Secrétaire exécutif a été chargé d'effectuer une étude des procédures suivies par la CEPAL et de présenter ses conclusions dans le délai d'un an. La délégation de la Trinité-et-Tobago note avec intérêt que dans le rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies (E/AC.62/9), l'un des problèmes iden-

tifiés, dans la section consacrée aux structures régionales, est celui de la composition de certaines commissions régionales. Les membres de la CEPAL ont étudié ce problème de près pendant la seizième session.

57. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que, bien que l'on ait eu récemment tendance à convoquer des réunions internationales spéciales pour examiner divers problèmes à l'échelle mondiale, l'importance des commissions régionales a continué à croître, en partie parce que ces commissions sont un lien entre les politiques économiques nationales et la politique économique globale. Elles sont un rouage essentiel de l'ensemble des organes économiques des Nations Unies et il convient d'encourager leur contribution au développement économique, commercial, scientifique et technique, car il s'agit d'un facteur essentiel du renforcement de la paix internationale et de la sécurité collective; les progrès effectués dans ce domaine créeront à leur tour des conditions de plus en plus favorables aux activités des commissions.

58. La délégation soviétique félicite les secrétaires exécutifs des résultats positifs obtenus dans le courant de l'année écoulée. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire exécutif de la CEE (1966e séance), la période considérée a été caractérisée par une nouvelle diminution de la tension, par un renforcement de la compréhension mutuelle et par un élargissement de la coopération entre les pays membres de la CEE qui profite à tous. La réussite de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit terminer ses travaux dans un avenir proche, contribuera non seulement au renforcement de la paix mondiale, mais aussi à l'élargissement de la coopération économique, scientifique et technique. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, le Secrétaire exécutif a été invité, à la trentième session de la Commission, à établir, en consultation avec les gouvernements des pays membres, des propositions en vue d'adapter les activités de la Commission aux exigences de la situation nouvelle et d'accroître son efficacité.

59. Le rapport annuel de la Commission (E/5651) indique qu'elle a accompli un travail utile et considérable dans les quatre domaines prioritaires et qu'elle a aussi accordé une attention particulière à des domaines tels que la politique énergétique, les industries mécaniques et les transports. Mais le plus grand succès de la CEE est sa contribution au développement de la coopération économique entre les pays de la région ayant des systèmes socio-économiques différents. La délégation soviétique pense, comme le Secrétaire exécutif, qu'après l'heureuse issue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'essentiel de l'activité de la Commission est de continuer à contribuer au développement de la coopération entre l'Est et l'Ouest. Il faut exploiter à fond les possibilités qui apparaissent pour de nouvelles formes de coopération économique, scientifique et technique, qui supposent la conclusion d'accords à long terme sur des projets industriels communs, par exemple les grands projets européens dans le domaine des ressources énergétiques, de l'utilisation des matières premières et des transports, préconisés à plusieurs reprises par l'URSS. Le potentiel économique et les ressources naturelles de l'Europe créent des conditions favorables à la coopération sur une base régionale et sous-régionale.

60. L'ampleur des activités de la Commission aurait surchargé le secrétariat si les pays membres ne lui avaient pas fourni une assistance qui indique qu'ils reconnaissent l'importance et la valeur des travaux de la Commission. Le représentant de l'Union soviétique pense que les autres commissions régionales pourraient utilement suivre cet exemple.

61. Passant à la question des points faibles du travail de la Commission, le représentant de l'Union soviétique appelle l'attention sur la résolution 1 (XXX) par laquelle la Commission a adopté plusieurs recommandations tendant à améliorer ses méthodes de travail et à parvenir à une concentration et à une intégration plus poussées de ses programmes.

62. La Commission, lorsqu'elle a débattu à sa trentième session les résolutions adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale au sujet de ses activités, a appuyé dans l'ensemble les suggestions du Secrétaire exécutif tendant à renforcer les liens de la CEE avec les autres commissions régionales au moyen d'échanges de documents, d'une recherche commune sur des problèmes d'intérêt mutuel et d'une participation plus poussée d'experts des pays en voie de développement aux activités de la CEE². Le représentant de l'Union soviétique note avec satisfaction que le Secrétaire exécutif a indiqué que des progrès ont déjà été accomplis dans ce sens. En outre, on pourrait inviter le Secrétaire exécutif à faciliter l'accès aux nombreuses données scientifiques, techniques et économiques contenues dans les documents de la Commission en envoyant un certain nombre d'exemplaires de certains documents aux secrétariats de toutes les autres commissions régionales.

63. Les rapports des autres commissions régionales et les déclarations de leurs secrétaires exécutifs respectifs montrent que le problème que pose la compréhension des causes véritables des difficultés économiques et sociales de ces régions est abordé de manière réaliste. La délégation soviétique constate avec satisfaction que, lors de la discussion générale concernant le point 3 de l'ordre du jour, il y a eu accord presque unanime au sujet de la crise actuelle de l'économie capitaliste. Des pays réclament une restructuration des relations économiques internationales selon des principes équitables et démocratiques, l'application des décisions progressistes prises par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire ainsi que l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

64. Les commissions régionales ont accompli des progrès considérables au cours de l'année écoulée dans des domaines importants tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce, les ressources naturelles et la science et la technique. Le représentant de l'Union soviétique constate avec satisfaction que le rapport de la CEPAL (E/5608/Rev.1) indique que des efforts sont faits pour qu'il y ait adaptation à la nouvelle situation politique et économique et que les pays sont généralement prêts à tirer un enseignement de l'expérience d'autres pays ayant un système économique et social différent. La coopération qui

² CEE, document E/FCE/875, par. 53.

se manifeste entre les pays de cette région au sujet des mesures visant à limiter les activités des sociétés transnationales témoigne de l'efficacité d'une attitude coordonnée à l'égard des problèmes économiques et sociaux.

65. La délégation soviétique accueille également avec satisfaction les mesures prises dans les régions de la CEA et de la CESAP pour intégrer les femmes et les jeunes au développement. Elle considère comme une mesure positive la création, dans le cadre des commissions, d'un certain nombre d'institutions et de centres de documentation et de formation régionaux.

66. M. Zvezdin a été heureux d'entendre le Secrétaire exécutif de la CESAP (1966e séance) annoncer que la priorité serait donnée à plusieurs aspects importants de l'industrialisation. On a attaché par le passé beaucoup d'importance au développement agricole; mais il n'en a pas été de même en ce qui concerne l'industrialisation, bien qu'il soit généralement admis que l'implantation d'industries nationales est une condition nécessaire au développement stable et équilibré de l'économie. Le rôle de ce facteur est particulièrement évident à un moment où la flambée des prix des produits industriels cause d'énormes difficultés aux pays importateurs d'Asie.

67. Si les problèmes auxquels elles doivent faire face sont variés, les commissions régionales ont un même objectif : contribuer au développement rapide des pays de la région afin d'éliminer la pauvreté et de donner à toutes les classes de la population la possibilité d'une vie meilleure. L'expérience des deux premières décennies des Nations Unies pour le développement a montré que, dans l'ensemble, les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine n'ont pas pu atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés. L'explication de leur échec réside dans le fait qu'ils n'ont pas prêté suffisamment d'attention à des facteurs tels que le besoin de réformes sociales et économiques progressistes, le développement des principales branches de l'économie en tant que sources d'accumulation de capitaux internes, le renforcement des secteurs étatisés et coopératifs de l'économie, l'extension de la partie planifiée de l'économie, l'adoption d'une législation budgétaire et fiscale visant à accroître les recettes fiscales, et le contrôle strict des capitaux étrangers.

68. Les représentants de l'Union soviétique parlent de ces questions avec conviction, éclairés par la vaste expérience de leur pays. Ils n'entendent nullement imposer leur expérience aux autres, mais ils en sont fiers à juste titre car les pays socialistes sont les seuls à avoir des taux de croissance économique stables et élevés, à être à l'abri de toutes les crises et à avoir supprimé des fléaux sociaux comme le chômage et la pauvreté.

69. La délégation soviétique est convaincue que, pour permettre aux pays en voie de développement de rattraper leur retard économique, il faut commencer par adopter tout un ensemble de mesures socio-économiques à la mise en œuvre desquelles les commissions régionales devraient donner la priorité absolue.

70. Ces derniers temps, les commissions régionales et le CAEM ont quelque peu développé leur coopération, et

plusieurs de ces commissions, notamment la CEE et la CESAP, ont accordé au CAEM le statut d'observateur. Le renforcement de cette coopération servirait sans aucun doute les intérêts des deux parties.

71. Les commissions régionales ont depuis longtemps fait la preuve de leur utilité, et leurs activités méritent certainement d'être renforcées et élargies. Cependant, un point particulier continue de causer une certaine inquiétude. Les participants aux sessions des commissions régionales pourraient retirer des déclarations qui y sont faites l'impression que tout va bien. Et pourtant, on peut se demander dans quelle mesure les activités dans les commissions elles-mêmes ont un effet réel sur les pays membres pour lesquels elles sont entreprises, et dans quelle mesure ces pays, en particulier les pays en voie de développement, profitent véritablement de l'expérience des commissions régionales : il semble que la situation en ce qui concerne l'application pratique des travaux des commissions n'est pas encore entièrement satisfaisante.

72. Néanmoins, l'Union soviétique entend continuer à appuyer toutes les initiatives utiles des commissions régionales, à développer sa coopération avec elles et à leur faire partager son expérience de la construction socio-économique.

73. M. TARCICI (Yémen) dit que les déclarations des secrétaires exécutifs et les rapports des commissions régionales ont pour dénominateurs communs la référence à l'interdépendance économique inéluctable et de plus en plus apparente du monde, et aussi à l'inégalité des revenus dans les différentes régions. La prospérité particulière de tel ou tel pays ou de telle ou telle région a inévitablement des effets à long terme sur d'autres pays et régions, tout comme l'appauvrissement d'un pays ou d'une région a nécessairement des répercussions sur les autres. L'interdépendance économique et la répartition inégale des richesses, avec la menace qu'elles représentent pour la stabilité et le progrès internationaux, ont été bien expliquées à la séance précédente par le Secrétaire exécutif de la CEE et la délégation yéménite espère que la déclaration du Secrétaire exécutif recevra la place qu'elle mérite dans le rapport du Conseil économique et social.

74. La délégation yéménite a bien entendu pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la déclaration du Secrétaire exécutif de la CEAO et du rapport de cette commission. Bien qu'elle ait fait son entrée tardivement, la CEAO s'efforce d'étudier et de résoudre les problèmes complexes de la région. Deux des six chapitres du rapport de la Commission méritent une attention particulière. Le chapitre III contient les résolutions adoptées par la Commission sur les problèmes les plus urgents de la région. Le chapitre IV montre comment la CEAO a déterminé les problèmes prioritaires de la région. La Commission n'a pas perdu de vue le déséquilibre entre les différents pays de la région dans le domaine économique et social : cette considération et le souci du développement futur ont inspiré le choix des domaines prioritaires mentionnés dans le rapport, à savoir l'agriculture, les ressources naturelles, les transports et le tourisme, la planification du développement, l'industrie, le développement social et les établissements humains et la population.

75. La délégation yéménite est heureuse de constater que la Commission et son secrétaire exécutif ont fait une place particulièrement importante à l'eau et à l'agriculture. M. Tarcici espère que la CEAO entreprendra des projets pilotes dans ces deux domaines. Le dessalement de l'eau de mer et le recyclage des eaux usées dans les villes grandes et petites notamment pourraient donner lieu à des projets pilotes, qui pourraient être exécutés en collaboration avec la FAO, l'UNESCO et le PNUE.

76. M. Tarcici considère que deux points devraient être soulignés davantage dans les prochains rapports. Le premier a trait à l'énergie. Le rapport considère le pétrole essentiellement en tant que source d'énergie, le plaçant parmi les ressources énergétiques de la région, ce qui correspond bien entendu à la réalité actuelle. Or, le pétrole est avant tout un produit de base, peut-être le plus précieux de tous, parce qu'il n'est pas renouvelable. C'est le seul qui puisse être transformé en plus de 5 000 produits secondaires allant des médicaments aux matériaux de construction de toutes sortes. Il n'est certainement pas bon de continuer à l'utiliser comme combustible, à un prix inférieur à celui de l'eau minérale. M. Tarcici considère qu'il est du devoir de la CEAO d'étudier d'urgence les moyens de remplacer, du moins partiellement, le pétrole par une autre source d'énergie, afin de le réserver pour la fabrication des milliers de produits de l'industrie pétrochimique. La délégation yéménite est heureuse de constater que la CEAO a l'intention d'examiner de façon rationnelle l'énergie en générale. M. Tarcici espère que la Commission, qui s'occupe de l'une des régions du monde non seulement les plus riches en pétrole mais aussi les plus ensoleillées, soumettra un rapport sur les possibilités de substituer l'énergie solaire à l'énergie produite par le pétrole. La CEAO devrait entreprendre des plans à long terme pour l'utilisation de

l'énergie solaire en collaboration avec des pays comme l'Union soviétique, la France et les Etats-Unis d'Amérique. Ainsi, laissant les pays faiblement ensoleillés construire des centrales utilisant l'énergie nucléaire qui est dangereuse, les pays de la CEAO pourraient utiliser l'énergie solaire, qui est salubre et inépuisable. Si les pays de la région continuent à imiter les pays peu ensoleillés en installant des centrales nucléaires, ils se retrouveront à la fin du siècle tributaires des pays développés, qui seront les seuls fournisseurs des combustibles nécessaires aux centrales nucléaires. Les pays de la CEAO devraient faire tendre tous leurs efforts vers l'exploitation de l'énergie solaire de façon à se passer de pétrole d'ici à l'an 2000, de façon que ce qui restera de ce précieux produit puisse être utilisé par l'industrie pétrochimique.

77. Le second point est qu'il existe une disparité énorme entre les pays de la région en ce qui concerne l'industrie pétrochimique. Certains pays sont sous-peuplés et ont un revenu très élevé par habitant, tandis que d'autres sont surpeuplés, avec un revenu très faible par habitant. Peut-être faudrait-il planifier la répartition de l'industrie pétrochimique dans la région de façon à réserver la grande industrie de raffinage aux pays producteurs et à laisser les industries des dérivés du pétrole aux pays non producteurs et surpeuplés.

78. En conclusion, M. Tarcici remercie le Secrétaire exécutif de la CEAO d'avoir, par les efforts inlassables qu'il a faits en faveur de la région, placé la CEAO sur un pied d'égalité avec les autres commissions régionales qui sont nées avant elle.

La séance est levée à 13 heures.

1968^e séance

Lundi 14 juillet 1975, à 15 h 20

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1968

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale (*suite*) [E/5608/Rev.1, E/5608/Add.1, E/5619, E/5651, E/5656, E/5657 et Corr.2, E/5658, E/5700, E/5721, E/L.1665]

1. M. LALOVIC (Yougoslavie) dit que la coopération régionale se développe et que par conséquent le rôle des commissions régionales devient de plus en plus important. Cette coopération s'insère dans un courant plus large qui va dans le sens de l'intégration, et peut faire beaucoup pour accélérer le développement. Il est particulièrement encourageant de constater que les commissions régionales prennent une part plus active aux projets régionaux dans des domaines comme les transports, les communications, l'agriculture et les ressources hydrauliques. Ainsi, l'initiative de la CESAP visant à créer un conseil d'administration

intergouvernemental unique pour les instituts régionaux et à prendre les mesures nécessaires pour leur servir d'agent d'exécution est particulièrement heureuse. La CEA a lancé quatre projets concernant la construction d'un réseau routier africain. L'enthousiasme croissant des membres de la CEAO à l'égard des entreprises communes pourrait déboucher à terme sur une très large coopération dans la région. La CEPAL, comme les autres commissions régionales, a fait un très bon travail en ce qui concerne l'examen et l'évaluation, au niveau régional, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

2. Le processus graduel de détente que l'on peut observer dans la région de l'Europe ne pourra avoir des résultats durables que s'il s'étend à d'autres régions et si les principes de l'égalité souveraine et de non-ingérence dans les affaires